

ENTRETIENS DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023
À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Rue du Fort Niedergruenewald – L-2925 Luxembourg
Grande salle d'audience

en présentiel et en distanciel (zoom) pour 4 heures de formation

13h30 accueil des participants

14h00 mots d'accueil et de présentation :

Madame **Elisabeth MARGUE**, ministre de la justice du Luxembourg, **Antoine DIESBECQ**, président de l'association Droit & Commerce

CONFÉRENCE

I. ARBITRAGE INTERNATIONAL : CHASSÉ CROISÉ DROIT FRANÇAIS-DROIT LUXEMBOURGEOIS

Bruno CRESSARD, avocat à la cour d'appel de Rennes, ancien bâtonnier, président de la fédération des centres d'arbitrage

Louis DEGOS avocat au barreau de Paris

André PRÜM, professeur à l'université de Luxembourg

Patrick KINSCH, avocat à la Cour, barreau de Luxembourg

Question/réponses

Pause-café

II. INSOLVENCY : LA PLACE DES CRÉANCIERS ET LA PLACE DES DÉBITEURS DANS LES TRANSPOSITIONS EN DROIT FRANÇAIS ET EN DROIT LUXEMBOURGEOIS DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DES ENTREPRISES (directive insolvabilité - EU 2019/2023 du 20 juin 2019)

Philippe ROUSSEL-GALLE, professeur à la faculté de droit, d'économie et de gestion de l'université Paris V (Paris-Descartes)

Claude-Maxime WEIL administrateur judiciaire

Thomas MASTRULLO, professeur à l'université de Luxembourg

Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, barreau de Luxembourg

Question/réponses

COCKTAIL

Inscrivez-vous en présentiel (au plus tard le 06 décembre à 12h) → <https://entretiensdudroitdeue.viteinscrit.com/>

Votre carte d'identité vous sera demandée à l'entrée

Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 13 décembre à 10h) → <https://entretiensdudroitdeuedistanciel.viteinscrit.com/>

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€ en présentiel - 70€ en distanciel

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre. **Validé au titre de la formation continue des avocats pour 4 heures.**

Une attestation de présence vous sera remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.
n renseigné.